

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2018 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur GERMAIN absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Affaires générales :

- *Cambriolages des locaux*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été victime d'un vol dans les ateliers municipaux le 23 juin en pleine journée.

Le préjudice est constitué de différents outillages portatifs tels que visseuse, taille haie, souffleur, débroussailleuse, tronçonneuse, nettoyeur hydro, etc...

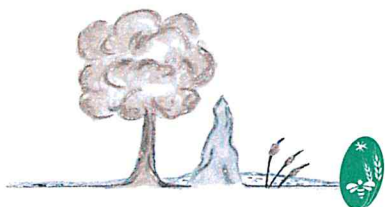
Nous sommes en attente du retour de l'assurance mais au vu de la vétusté de ces matériels, l'impact financier devrait être important.

- *Convention tripartite concernant la Téléassistance*

La Commune de Prunay a contractualisé avec le Conseil Départemental pour assurer le fonctionnement « Essonne Téléassistance » qui permet aux personnes âgées de rester à leur domicile avec une surveillance.

Le contrat arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de signer un avenant afin que les utilisateurs puissent profiter de ce service jusqu'au mois de février 2019, en attendant le prochain prestataire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



- Logement communal

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau locataire occupera bientôt le logement situé au 1 rue Georges Bercher.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le montant du loyer à 900 euros (700 € de loyer et 200 € de charges).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Opération « un arbre, une naissance »

A Prunay, il est de coutume de planter un arbre à chaque naissance.

La prochaine opération aura lieu le Samedi 26 janvier matin. Une communication ciblée vers les parents et globale pour la population aura lieu au préalable.

2) Urbanisme :

- Droite de Préemption Urbain

Afin de favoriser la mise en place des aménagements au sein du village et de permettre le renouvellement urbain, ainsi que de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, Monsieur le Maire propose d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLU.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Recours gracieux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un recours gracieux contre la délibération du 30 mai 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le recours émane de Monsieur et Madame HALLOT et leurs enfants.

3) Travaux :

- Forage sous la voie ferrée

Monsieur le Maire fait un point sur le planning des travaux prévus en novembre et évoque les difficiles relations administratives avec la SNCF mais souligne les excellentes relations avec les services techniques proches du terrain.



- Opération « Plantons nos paysages »

Dans le cadre d'une amélioration des abords de la Mare et l'aire de jeux, une opération participative avec l'école et la population aura lieu cet hiver.

Il s'agira de réaliser quelques plantations et pose de matériel pour agrémenter les alentours de ces sites.

Une communication aura lieu vers la population.

4) Questions diverses

4.1 – Problématique de couverture du réseau téléphonique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les services d'Orange concernant les problématiques de couverture du réseau téléphonique.

Il informe le Conseil Municipal qu'une antenne sera posée sur le territoire communal dans les prochains mois permettant ainsi de fournir aux Prunaysiens une qualité de téléphonie mobile de très bon niveau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Patrick PAGES

